

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### GÉNÉRALITÉS

Les services de Hermes Personal Training, s'adressent principalement aux personnes majeures. Pour les clients mineurs âgés de 16 ans et plus, une autorisation parentale est obligatoire. Et pour tous mineurs de moins de 16 ans, les séances se feront uniquement en présence d'un représentant légal.

La pratique d'une programmation de personal training (en studio, à domicile, en salle de fitness ou en extérieur) nécessite, comme la pratique de toutes autres activités physiques, de vérifier préalablement auprès d'un médecin d'avoir l'aptitude physique requise.

Les prospects du personal training sont invités à lire attentivement les présentes conditions générales de vente et de fourniture de services par le Personal Trainer, avant de planifier des séances ou investir dans un pack.

### LEXIQUES

« Hermes Personal Training » désigne le nom sous lequel le Personal Trainer répond dans le cadre de son activité.

« Personal Trainer ou l'abréviation PT » désigne une personne physique en charge du suivi sportif d'une autre personne physique ou d'un groupe de personnes physiques dans le cas d'un coaching en Small group. Les textes sont majoritairement rédigés à la 3<sup>ème</sup> personne ou sous l'appellation PT.

« Prospect ou client » désigne une personne physique consommateur et majeur ou titulaire de l'accord d'un représentant légal à qui le PT, fournit une prestation de services d'encadrement et d'accompagnement dans le cadre d'activités sportives, physiques et de bien-être.

« Contrat » désigne l'acte signé entre le client et le PT qui est régi par la proposition de collaboration (support écrit et questionnaire médical) d'un suivi sportif voir nutritionnel.

« Séance » désigne 1h ou 1h30 de pratique physique suivit par le PT.

« Pack » désigne l'ensemble de plusieurs séances (10, 20, 30 ou 50 séances) avec les programmes et goodies joints selon un prix fixé par Hermes Personal Training.

« Small group » désigne une séance d'1h en intérieur ou en extérieur en présence de plusieurs personnes physiques (3 à 10 personnes) et du PT.

### 1. OBJET DU CONTRAT

Le Contrat détaille les droits et obligations respectifs du Personal Trainer et de ses clients dans le cadre de la vente et la réalisation, par le PT de prestations de services d'encadrement et d'accompagnement dans le cadre d'activités sportives, physiques et de bien-être. Toutes prestations accomplies par le coach sportif impliquent l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et déclare les accepter intégralement et sans réserve dès lors qu'il signe la proposition de collaboration.



Le Personal Trainer met régulièrement à jour les conditions générales de vente afin de les faire correspondre au mieux aux attentes des clients ainsi qu'à la législation en vigueur.

Chaque version des présentes, possède une date précise. Dès lors, les conditions applicables sont celles mises à jour sur le site internet. Même après signature d'un contrat, les CGV qui s'appliquent seront celles du site web.

La date de mise en ligne de ces conditions générales vaut date de mise en vigueur. Ces dernières seront considérées comme ayant été approuvées par le prospect, dès le contrat signé par le prospect et le PT.

## 2. **CAPACITÉ À CONTRACTER**

L'achat d'un service n'étant pas un acte de gestion de la vie quotidienne, le prospect déclare être majeur ou selon accord du représentant légal et avoir la capacité juridique de contracter aux conditions décrites dans les présentes conditions générales.

## 3. **CONDITION PHYSIQUE**

Le Personal Trainer se réserve le droit d'imposer au client une visite médicale préalable à toutes activités futures prévues, auprès d'un médecin ainsi que la production d'un certificat médical d'aptitude à l'activité physique et sportive de moins de 3 mois ainsi que la remise d'une version signée de fiche d'information et décharge de responsabilité qui figure en annexe de la proposition de collaboration avant la première séance.

Le PT se réserve également la possibilité, à des fins de compréhensions, de demander au client des radios, des images IRM, une liste du traitement médical en cours ou autres éléments pouvant avoir un impact sur le coaching.

Le Personal Trainer décline toute responsabilité en cas d'omission du client de mentionner un antécédent médical pouvant interférer de

manière négative avec le personal training, acte justifié par la datation, la signature du client et la signature du Personal Trainer lors du questionnaire médical.

## 4. **PRESTATIONS**

Le Personal Trainer propose à ses clients des séances d'encadrement et d'accompagnement dans le cadre d'activités sportives, physiques.

Les prestations de services du PT n'ont aucune vocation médicale et ne se substituent en aucun cas à un traitement médical.

Sauf indication contraire, une séance correspond à une 1 heure d'activité effective et la préparation du Personal Trainer et du client, ainsi que l'installation et le rangement du matériel ne sont pas compris dans cette heure. La séance peut être légèrement prolongée ou raccourcie du programme prévu initialement en fonction de l'influence en particulier si le coaching à lieu dans club de fitness ou en fonction d'instructions données ou selon d'autres motifs.

## 5. **ORGANISATION ET PLANNING**

La réservation des séances s'effectue auprès du Personal Trainer oralement par téléphones, en présentiel ou par écrit via des courriels, des messages, les réseaux sociaux (Facebook, Instagram). Une réservation est planifiée lorsque Hermes Personal Training vous a répondu par la positive.

Dans le cas d'une séance collective dite Small group, des groupes de messagerie What's app seront prévus afin de connaître le nom et le nombre de participant (minimum 3 personnes).

## 6. **RETARD, ABSENCES, ANNULATIONS ET VALIDITÉ DU CLIENT/ DU PERSONAL TRAINER**

En cas de retard du client, la séance a quand même lieu, mais se terminera à l'heure initialement prévue. En cas de retard du PT, la séance

Hermes Personal Training

079 615 64 47

[info@hermes-personaltraining.ch](mailto:info@hermes-personaltraining.ch)

Le samedi, 11 janvier 2025 version 2025.01



sera prolongée dans la mesure du possible pour le client et si cela n'entrave pas le planning du Personal Trainer, le cas échéant, elle sera prolongée à la séance suivante. Toujours, concernant les retards, il est du respect pour le Personal Trainer et les potentiels clients des rendez-vous suivants, de respecter l'heure convenue. Les conditions sont identiques pour les analyses de masses corporelles.

Une séance individuelle dont l'annulation est faite 24h à l'avance sera non comptabilisée, dépassé les 24h, la séance sera comptabilisée à 100% sauf sur présentation d'excuses valables (accidents, maladies graves, disparitions d'un proche) ou sur présence d'un certificat médical. Ainsi, un avertissement à 23h59 aura pour conséquence la facturation de la séance. En cas d'abus répétés, des mesures seront prises engendrant l'annulation de la collaboration entre le Personal Trainer et le client. Il en va de même pour les packs sauf en cas d'annulation dernières minutes comprises à une reprise dans chaque pack (voir paragraphe ci-dessous).

Dans une volonté du client d'avancer ou de reculer le rendez-vous autant de 10 min, 30 min ou 1h, le PT sera dans l'obligation de refuser la demande. Mesure ayant uniquement lieu pour des demandes se faisant dans les moins de 24h de la séance.

Concernant les packs (Arès, Apollon, Artémis, Poséidon, Zeus, Amazone Aphrodite et Héra) une annulation dernière minute est comprise lors de votre investissement (voir les prestations comprises dans les packs). Malheureusement, en cas de répétition la séance sera perdue.

En cas d'absence du Personal Trainer, pour des raisons diverses, un message d'annulation sera transmis au préalable par mail ou par message. Les séances seront reportées dès que possibles.

En cas d'absence prolongée, celle-ci sera mentionné au préalable via le site « [www.hermes-personaltraining.ch](http://www.hermes-personaltraining.ch) », par mail automatiques

ou sur les réseaux sociaux. Vous ne pourrez dans ce cas réserver de séances.

Ces conditions interviennent suite à de nombreux abus. Hermes Personal Trainer est une marque, cette marque reste toutefois une personne ayant une vie privée et dont l'organisation est identique à chacun.

## **7. RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Le client doit porter une tenue de sport correcte et propre (entraînement en salle de fitness ou studio) pour la pratique des activités sportives.

Le client doit prendre toute précaution nécessaire pour sa santé, sa sécurité, son hygiène et à respecter les consignes du Personal Trainer en ce sens.

Sur préjudice de ce qui suit, Hermes Personal Training pourra, sans préavis ni indemnité d'aucune sorte, exclure voire mettre fin au contrat de tout client dont l'attitude ou le comportement serait contraire aux bonnes mœurs, ou notoirement gênant, inacceptable ou dangereux pour lui-même ou pour les autres.

## **8. PASSATION DE LA COMMANDE, REMBOURSEMENT ET RETOUR**

Aussitôt, le contrat signé, la commande est confirmée et ne peut plus être annulée ni remboursée. Toutefois, en cas d'impossibilité du client à se présenter pour une longue durée aux séances du pack (ex : accident), ces séances pourront être reporté pour autant que l'agenda du PT le lui permette et ceci avec toutes les complications que cela engendra (objectif non atteint ou partiellement).

Un pack dont moins de 10% des séances a été exécuté pourra être remboursé à 50 % du montant de base et uniquement sur motif justifié. Ce pack pourra comme cité dans le paragraphe en dessus être reporté.

Hermes Personal Training

079 615 64 47

[info@hermes-personaltraining.ch](mailto:info@hermes-personaltraining.ch)

Le samedi, 11 janvier 2025 version 2025.01



Un pack dont 10% des séances ou plus ont été exécutées ne sera pas remboursé et aura pour conséquences la non atteinte des objectifs. Il est du devoir du client d'avoir la réflexion nécessaire de l'investissement et d'effectuer le nombre de séances conclu dans son contrat. Dans le cas contraire, le client ne pourra pas prétendre à un remboursement.

Les séances individuelles ou packs conclus ne sont pas cessibles.

## 9. PRIX, MODALITÉS ET MOYENS DE PAIEMENTS

Les prix du personal training sont définis sur le site internet « [www.hermes-personaltraining.ch](http://www.hermes-personaltraining.ch) », sur les réseaux sociaux, par téléphone oral/écrit ou en main propre via une liste de prix.

Le Personal Trainer se réserve la possibilité d'actualiser les prix de la prise en charge en raison du coût de la vie ou d'années d'expériences acquises. Les prix tiennent compte de la réflexion menée pour la préparation des séances techniques, de la mise en place avant pendant et après la séance, du suivi de la personne voir du trajet en cas de long distance

Les prix sont affichés en francs suisse (CHF) toutes taxes comprises.

Le client s'engage à payer le Personal Trainer à la date convenue et conformément aux modalités de paiement indiqués sur la proposition de collaboration. Un arrangement de paiement est possible uniquement si le parti s'acquitte de l'acompte de 40% de la totalité de la somme due lors de la conclusion du contrat.

En cas de retard dans le paiement des factures, des frais de rappel d'un montant en pourcentage du prix de base seront appliqués par le PT du seul fait du non-respect de la date d'échéance par le client.

Concernant les packs, la totalité de la somme devra être versée auprès du compte du PT à

l'échéance du pack. Ainsi, à la dernière séance, le PT devra avoir reçu l'intégralité de la somme dû.

Concernant, les séances individuelles, les programmations d'entraînements et les analyses de masses corporelles, les paiements contre factures se feront dans un délai de 14 jours comme indiqués sur ces dernières.

## 10. ASSURANCE ET RESPONSABILITÉS

Chaque prospect doit souscrire une police d'assurance responsabilité civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, durant les prestations.

Le PT conseille par ailleurs à chaque client de souscrire une assurance de dommage corporel liée à l'activité physique et sportive le couvrant pour sa propre intégrité physique.

Le Personal Trainer a souscrit une assurance pour couvrir les dommages engageant sa responsabilité professionnelle. La responsabilité du coach sportif ne pourra être recherchée qu'en cas de démonstration d'un lien de causalité entre une faute commise par le PT dans l'exécution du contrat et le dommage subi par le client.

La responsabilité du PT ne pourra notamment pas être recherchée

- (I) en cas d'accident résultant de l'inobservation par le prospect de ses consignes ;
- (II) en cas d'accident intervenant hors des séances ou conseils prodigués par ses soins ;
- (III) si le prospect ne respecte pas les engagements qu'il prend et garanties qu'il donne au titre contrat ; et/ou
- (IV) en cas de force majeure.

Le prospect sera responsable en cas de dégradation occasionnée ou en cas de dommage

Hermes Personal Training

079 615 64 47

[info@hermes-personaltraining.ch](mailto:info@hermes-personaltraining.ch)

Le samedi, 11 janvier 2025 version 2025.01



matériel ou corporel résultant d'un acte volontaire ou involontaire survenant de son fait.

## **11. VIE PRIVÉE ET PROTECTION DES DONNÉES DU CLIENT**

Dans le cadre d'une inscription, le prospect fournit des données personnelles qui sont obligatoires et nécessaires pour traiter l'inscription et exécuter la prestation et qui peuvent être utilisées à des fins de communication commerciale de la part du Personal Trainer (photos avant/après avec mention du nom de la personne...). Les données personnelles seront conservées par le PT au maximum 2 années à compter de la fin de contrat.

Chaque client pourra exercer son droit d'accès, d'opposition et de rectification en adressant au Personal Trainer un courrier électronique à l'adresse suivante : [info@hermes-personaltraining.ch](mailto:info@hermes-personaltraining.ch) par téléphone ou oralement en présentiel.

## **12. DROIT À L'IMAGE**

Le prospect se doit d'indiquer s'il accepte que son image soit utilisée par le PT, et, le cas échéant, signer un exemplaire d'autorisation de droit à l'image.

## **13. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Tous les éléments visuels et sonores du PT, du site internet « [www.hermes-personaltraining.ch](http://www.hermes-personaltraining.ch) », des réseaux sociaux et objets dérivés sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques, et plus généralement par tous droits de propriété intellectuelle. Ces éléments sont la propriété exclusive d'Hermes Personal Training.

Aucun des éléments du site ou de tout ou partie de ceux-ci ne pourra être modifié, reproduit, copié, dupliqué, vendu, revendu, transmis, publié, communiqué, distribué, diffusé, représenté, stocké, utilisé, loué ou exploité de toute autre manière, à titre gratuit ou onéreux, quels que soient les moyens et/ou les supports utilisés,

qu'ils soient connus ou inconnus à ce jour, sans l'autorisation préalable exprès et écrite du Personal Trainer. Tous abus ou actes inappropriés sera dénoncé et poursuivi juridiquement.

## **14. SERVICE CLIENTÈLE**

La satisfaction de ses prospects est une préoccupation constante d'Hermes Personal Training. Le PT essaie de répondre aux attentes de ses clients le plus rapidement possible et de leur répondre dès que possible après réception d'une demande, suggestion ou réclamation.

Pour toute demande, suggestion ou réclamation, le client est invité à contacter Hermes Personal Training :

Courrier électronique : [info@hermes-personaltraining.ch](mailto:info@hermes-personaltraining.ch)

Téléphone : +4179 615 64 47

Réseaux sociaux : Instagram/ Facebook

## **15. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution du contrat est soumis au droit suisse. Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du contrat, seront soumis à la médiation.

Dans l'hypothèse d'un échec de la médiation, les différends seront portés devant les juridictions.

## **16. DIVERS**

Toute modification de la législation ou de la réglementation en vigueur, ou toute décision d'un tribunal compétent invalidant une ou plusieurs clauses des conditions générales de vente ne saurait affecter la validité de l'intégralité des conditions générales de vente, dont les autres stipulations garderont toutes leurs forces et leurs portées. Une telle modification ou décision

Hermes Personal Training

079 615 64 47

[info@hermes-personaltraining.ch](mailto:info@hermes-personaltraining.ch)

Le samedi, 11 janvier 2025 version 2025.01



n'autorise en aucun cas les prospects à méconnaître les présentes conditions générales de vente.

Le fait pour le Personal Trainer de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des clauses du contrat, ne peut être

interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Les conditions générales de vente sont consultables sur le site internet et peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion du PT sans autre formalité que leur mise en ligne, seule la dernière version sera applicable.

